

Entre les soussignées :

Nom : Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
Service Valorisation des déchets
Représentée par : M. Rolland BALBIS
Adresse : Place Martin Bidouré, 83 630 Aups

Contact : Anthony BORGNIC
Ambassadeur du tri – Maître composteur
Service Valorisation des déchets
Tél : 04.94.70.74.33
Mail : dechets@cclgv.fr

Ci-après dénommée la Collectivité

d'une part,

Et,

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél :
Mail :

Ci-après dénommé Le bénéficiaire

d'autre part,

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le service Valorisation des déchets propose des composteurs individuels à tarif réduit (10 €).

Les objectifs sont multiples :

- Diminuer la quantité de déchets enfouis ;
- Développer la valorisation des déchets fermentescibles ;
- Offrir à tous les habitants une solution pour trier et valoriser leurs bio déchets.

Article 2 : Equipement mis à disposition des usagers bénéficiaires

L'équipement comprend :

1/ Un composteur individuel au prix de 10 €.

2/ Des documents de communication sur le tri et sur les services proposés par la collectivité en matière de déchets.

3/ Un bio seau individuel permettant de transférer les déchets alimentaires de l'habitation au composteur.

Article 3 : Les engagements des parties

Les engagements de la Collectivité :

- Livrer et vendre le composteur au prix de 10 € ;
- Fournir des documents de communication sur le tri (affiches, flyers...) ;
- Former l'utilisateur au tri des bio déchets, à l'entretien du composteur et à l'utilisation du compost ;
- Aider au montage à la demande du bénéficiaire ;
- Répondre aux interrogations ponctuelles par téléphone, par mail ou lors d'une visite à domicile.

Les engagements du bénéficiaire :

- Suivre la formation initiale sur le tri des bio déchets et le compostage ;
- Appliquer les consignes de tri des bio déchets délivrées par la collectivité ;
- Ne pas vendre le composteur ;
- Recevoir des informations de la Collectivité concernant les services proposés.

Fait en deux exemplaires à, le

Pour La Communauté de Communes
Lacs et Gorges du Verdon
Rolland BALBIS,
Président

Pour le bénéficiaire,